

Le 13 février 2020

JORF n°0037 du 13 février 2020

Texte n°33

Arrêté du 27 janvier 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR: INTE2002329A

ELI:<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/1/27/INTE2002329A/jo/texte>

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'action et des comptes publics et le ministre de l'intérieur,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 23 janvier 2020 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Article 1

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par choc mécanique des vagues, les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) et les vents cycloniques.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Article 2

L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des

contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Article 3

La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

ANNEXES

ANNEXE I

COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Inondations et coulées de boue du 22 novembre 2019 au 24 novembre 2019

Commune d'Estoublon.

Inondations et coulées de boue du 1er décembre 2019.

Commune de Brillanne (La).

Département des Alpes-Maritimes

Inondations et coulées de boue du 3 novembre 2019

Commune de Saint-Paul-de-Vence.

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 22 novembre 2019

Commune de Caille (1).

Inondations et coulées de boue du 22 novembre 2019 au 24 novembre 2019

Commune de Caille (1).

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 22 novembre 2019 au 24 novembre 2019

Communes de Escarène (L'), Nice, Roquestéron (1).

Inondations par choc mécanique des vagues du 23 novembre 2019 au 24 novembre 2019

Commune de Villeneuve-Loubet (3).

Département de l'Ardèche

Inondations et coulées de boue du 19 octobre 2019 au 20 octobre 2019

Commune de Cros-de-Géorand (1).

Inondations et coulées de boue du 20 octobre 2019

Communes de Mazan-l'Abbaye (1), Roux (Le) (1), Usclades-et-Rieutord (1).

Département de l'Aude

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 14 octobre 2018 au 15 octobre 2018

Commune de Montirat (1).

Département des Bouches-du-Rhône

Inondations et coulées de boue du 2 novembre 2019 au 3 novembre 2019

Commune de Bouc-Bel-Air.

Inondations et coulées de boue du 23 novembre 2019

Commune d'Auriol.

Inondations et coulées de boue du 23 novembre 2019 au 24 novembre 2019

Commune de Berre-l'Étang.

Département du Calvados

Inondations et coulées de boue du 15 novembre 2019 au 17 novembre 2019

Communes de Bayeux (1), Vaux-sur-Aure (1).

Département du Finistère

Inondations et coulées de boue du 30 novembre 2019

Commune de Crozon (2).

Département de la Corse-du-Sud

Inondations et coulées de boue du 20 décembre 2019 au 22 décembre 2019

Commune d'Albitreccia (1).

Inondations et coulées de boue du 21 décembre 2019 au 22 décembre 2019

Commune de Bastelica (1).

Département de la Haute-Corse

Inondations et coulées de boue du 21 décembre 2019 au 23 décembre 2019

Commune de Morosaglia.

Département de l'Hérault

Inondations et coulées de boue du 22 octobre 2019 au 23 octobre 2019

Communes de Grabels, Poilhes.

Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2019

Commune de Lézignan-la-Cèbe.

Département d'Indre-et-Loire

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 14 décembre 2019 au 15 décembre 2019

Commune de Montbazou (1).

Département des Landes

Inondations et coulées de boue du 12 décembre 2019 au 14 décembre 2019

Commune de Cauneille (2).

Inondations et coulées de boue du 13 décembre 2019 au 15 décembre 2019

Communes de Peyrehorade, Sorde-l'Abbaye (2).

Inondations et coulées de boue du 14 décembre 2019 au 15 décembre 2019

Commune d'Orthevielle (2).

Département de la Manche

Inondations et coulées de boue du 7 novembre 2019 au 8 novembre 2019

Commune de Pierreville (1).

Département du Pas-de-Calais

Inondations et coulées de boue du 4 novembre 2019 au 5 novembre 2019

Communes de Boulogne-sur-Mer (1), Condette, Hesdigneul-lès-Boulogne.

Département des Pyrénées-Atlantiques

Inondations et coulées de boue du 12 décembre 2019 au 13 décembre 2019

Communes de Gère-Bélesten, Saint-Martin-d'Arrossa (1).

Inondations et coulées de boue du 12 décembre 2019 au 14 décembre 2019

Communes de Bassussarry, Eaux-Bonnes.

Inondations et coulées de boue du 12 décembre 2019 au 15 décembre 2019

Commune de Villefranque.

Inondations et coulées de boue du 13 décembre 2019

Commune de Louvie-Soubiron.

Inondations et coulées de boue du 13 décembre 2019 au 14 décembre 2019

Communes de Bielle, Izeste, Laruns.

Département des Hautes-Pyrénées

Inondations et coulées de boue du 13 décembre 2019

Communes de Gazost, Loubajac (1), Orincles.

Inondations et coulées de boue du 13 décembre 2019 au 14 décembre 2019

Commune de Juillan.

Inondations et coulées de boue du 13 décembre 2019 au 15 décembre 2019

Commune d'Hiis.

Département des Yvelines

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 24 octobre 2019 au 25 octobre 2019

Commune de Chanteloup-les-Vignes.

Département du Var

Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2019

Commune des Cannet-des-Maures (Le) (5).

Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2019 au 24 octobre 2019

Commune de Saint-Cyr-sur-Mer (1).

Inondations et coulées de boue du 22 novembre 2019 au 24 novembre 2019

Communes de Besse-sur-Issole, Garde-Freinet (La) (3).

Inondations et coulées de boue du 23 novembre 2019 au 24 novembre 2019

Commune de Motte (La).

Inondations et coulées de boue du 1er décembre 2019

Communes de Gonfaron (4), Motte (La), Trans-en-Provence.

Inondations et coulées de boue du 20 décembre 2019

Commune de Plan-d'Aups-Sainte-Baume (4).

Département de Vaucluse

Inondations et coulées de boue du 30 novembre 2019 au 1er décembre 2019

Commune de Bastidonne (La) (1).

Inondations et coulées de boue du 1er décembre 2019

Communes de Cucuron (1), Ménerbes (2).

Inondations et coulées de boue du 2 décembre 2019 au 4 décembre 2019

Communes d'Entraigues-sur-la-Sorgue (1), Isle-sur-la-Sorgue (L') (3), Jonquerettes (1), Thor (Le) (3), Velleron (1).

Département de la Vendée

Inondations et coulées de boue du 26 novembre 2019 au 27 novembre 2019

Commune de Bois-de-Céné (1).

Annexe

ANNEXE II

COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département des Alpes-Maritimes

Inondations et coulées de boue du 14 novembre 2019 au 15 novembre 2019

Commune de Toudon.

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 22 novembre 2019 au 24 novembre 2019

Communes de Biot, Peillon.

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 30 novembre 2019 au 1er décembre 2019

Commune de Roque-en-Provence (La).

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 30 novembre 2019 au 2 décembre 2019

Commune de Biot.

Inondations et coulées de boue du 1er décembre 2019 au 2 décembre 2019

Communes de Colomars, Roquebrune-Cap-Martin, Saint-Laurent-du-Var.

Inondations par choc mécanique des vagues du 1er décembre 2019 au 2 décembre 2019

Commune d'Antibes.

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 20 décembre 2019

Commune de Carros.

Département de l'Aveyron

Inondations et coulées de boue du 23 novembre 2019 au 24 novembre 2019

Commune de Mostuéjols.

Département des Bouches-du-Rhône

Inondations et coulées de boue du 22 octobre 2019 au 23 octobre 2019

Commune de Bouc-Bel-Air.

Inondations et coulées de boue du 14 novembre 2019

Commune de Bouc-Bel-Air.

Inondations et coulées de boue du 22 novembre 2019 au 23 novembre 2019

Communes d'Aurons, Fare-les-Oliviers (La).

Département de la Corse-du-Sud

Vents cycloniques du 20 décembre 2019 au 22 décembre 2019

Communes d'Albitreccia, Eccica-Suarella, Forciolo, Petreto-Bicchisano, Pianottoli-Caldareello, Vero, Zoza.

Vents cycloniques du 20 décembre 2019 au 23 décembre 2019

Communes de Casaglione, Cognocoli-Monticchi, Coti-Chiavari, Levie, Mela, Sarrola-Carcopino, Serra-di-Ferro, Valle-di-Mezzana, Zérubia.

Vents cycloniques du 20 décembre 2019 au 24 décembre 2019

Commune de Bonifacio.

Vents cycloniques du 21 décembre 2019 au 22 décembre 2019

Commune de Tolla.

Vents cycloniques du 21 décembre 2019 au 23 décembre 2019

Communes de Grosseto-Prugna, Sainte-Lucie-de-Tallano, Ucciani.

Département de la Haute-Corse

Inondations et coulées de boue du 10 novembre 2019 au 12 novembre 2019

Commune de Brando.

Département de l'Hérault

Inondations et coulées de boue du 22 octobre 2019 au 23 octobre 2019

Commune de Cazevieille.

Inondations et coulées de boue du 22 octobre 2019 au 24 octobre 2019

Commune de Baillargues.

Département des Landes

Inondations et coulées de boue du 7 novembre 2019 au 17 novembre 2019

Commune de Mugron.

Inondations et coulées de boue du 12 décembre 2019 au 15 décembre 2019

Commune de Saugnacq-et-Muret.

Inondations et coulées de boue du 13 décembre 2019 au 15 décembre 2019

Commune de Toulouzette.

Inondations et coulées de boue du 16 novembre 2019 au 19 novembre 2019

Commune de Toulouzette.

Inondations et coulées de boue du 21 décembre 2019 au 22 décembre 2019

Commune de Créon-d'Armagnac.

Département de la Haute-Loire

Inondations et coulées de boue du 24 novembre 2019

Commune de Vézézoux.

Département des Pyrénées-Atlantiques

Inondations et coulées de boue du 12 décembre 2019 au 14 décembre 2019

Commune de Jurançon.

Département des Hautes-Pyrénées

Inondations et coulées de boue du 13 décembre 2019 au 14 décembre 2019

Communes de Créchets, Gembrie.

Département de la Haute-Saône

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2019

Commune d'Arc-lès-Gray.

Département de Tarn-et-Garonne

Inondations et coulées de boue du 14 décembre 2019 au 15 décembre 2019

Commune de Donzac.

Département du Var

Inondations et coulées de boue du 23 novembre 2019

Commune de Saint-Cyr-sur-Mer.

Inondations et coulées de boue du 1er décembre 2019 au 2 décembre 2019

Commune de Pourcieux.

Département de Vaucluse

Inondations et coulées de boue du 1er décembre 2019

Commune de Lioux.

Fait le 27 janvier 2020.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises,
A. Thirion

Le ministre de l'économie et des finances,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
L. Corre

Le ministre de l'action et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la 7e sous-direction du budget,
M. Larhant